



ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent) <input type="checkbox"/> en nature	<input type="checkbox"/> première demande <input checked="" type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input type="checkbox"/> fonctionnement global <input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle <input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://lannuaire.service-public.fr/>) :

- Etat - Ministère**
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**
Direction/Service
- Conseil départemental**
Direction/Service
- Commune ou Intercommunalité** Communauté d'Agglomération de Laval
Direction/Service Direction Sport & Tourisme
- Établissement public**
- Autre (préciser)**

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : CANOE KAYAK LAVAL

Sigle de l'association : CK.LAVAL Site web: www.cklaval.fr

1.2 Numéro Siret : 3 4 5 3 0 2 1 7 8 0 0 0 1 6

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : W 5 3 2 0 10 2 19 2 17
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date | | | | | | | | | |
Volume : | | | | Folio : | | | | Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social : 181 rue de la Filature

Code postal : ..5...3...0...0...0... Commune : LAVAL

Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

Code postal : ... Commune :

Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : LE BLANC Prénom : Didier

Fonction : Co-Président

Téléphone : ..0 7 4 9 1 7 8 3 1 0.. Courriel : dileblanc@free.fr

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : CLAVREUL Prénom : Myriam

Fonction : Salariée

Téléphone : ..0 6 8 2 3 7 5 2 7 1.. Courriel : cklaival@hotmail.com

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :
Ecole Française de Canoë Kayak	Fédération Française de Canoë Kayak et Sport d	20.01.2023
_____	_____	_____
_____	_____	_____

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : | | | | | | | | | |

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

FEDERATION FRANCAISE DE CANOE KAYAK ET SPORT DE PAGAIES

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Si oui, lesquelles?

B2N

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

A quelle fédération l'association est-elle affiliée ? (veuillez choisir parmi les listes déroulantes ci-dessous) :

A – FEDERATIONS UNISPORT OLYMPIQUES

A - Fédération française de canoë-kayak

L'association constitue-t-elle une ligue, un comité ou un club ?

- 1 - Clubs ou structures associatives locales
- 2 - Comités et ligues niveau départemental
- 3 - Comités et ligues niveau régional
- 4 - Fédérations ou associations nationales
- 5 - Fédérations ou associations internationales

Pour les ligues, comités régionaux ou départementaux, nombre de clubs fédérés sur le territoire (région, département, etc.) : | _ | _ | _ | _ |

Nombre de licenciés de sexe : - féminin : 34
- masculin : 73

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	20
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	0
Nombre total de salariés :	0
dont nombre d'emplois aidés	0
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	0,5
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	1
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	107

5. Budget¹ de l'association

Année 20²⁴ ou exercice du au

Budget supplémentaire -
demande pluriannuelle

Suppression du budget -
demande pluriannuelle

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	9 580	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	31 999
Achats matières et fournitures	5 430	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	4 150	74 - Subventions d'exploitation²	20 400
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	3 260	Agence du Sport	2 000
Locations	210		
Entretien et réparation	1 200		
Assurance	1 850	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation		FDVA	2 500
62 - Autres services extérieurs	34 975	Conseil-s Départemental (aux) :	3 000
Rémunérations intermédiaires et honoraires	14 200		
Publicité, publication	700		
Déplacements, missions	3 100	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	16 975	Ville de L'Aval	10 900
63 - Impôts et taxes	255	Laval Agglomération	2 000
Impôts et taxes sur rémunération	255		
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	11 695	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	5 696	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	2 392	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	3 607	Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	12 500
		756. Cotisations	9 500
		758. Dons manuels - Mécénat	3 000
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	400
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	12 328	78 - Reprises sur amortissements et provisions	6 794
69 - Impôt sur les bénéficiaires (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	72 093	TOTAL DES PRODUITS	72 093
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE³			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	6 000
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	6 000	875 - Dons en nature	
TOTAL	6 000	TOTAL	6 000

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projetVotre demande est adressée à la politique de la ville ? oui**Intitulé :**

Championnat Régional de Fond 2024 de Canoë Kayak - Compétition régionale de Stand Up Paddle - Challenge Inter-Entreprises

Objectifs :

* Développement de la pratique compétitive pour tous , qui offre la possibilité de débiter la compétition , ou de situer

* Inscrire Laval comme lieu de compétition incontournable pour l'organisation de compétitions départementales à nationales

Description :

Le Comité Régional des Pays de la Loire de Canoë Kayak a décidé de confier au Canoë Kayak Laval, l'organisation du Championnat Régional de Fond 2024 qui se déroulera le dimanche 24 mars 2024 au centre nautique à Laval.

Depuis la saison 2023, le championnat inter-régional de Fond qui était qualificatif pour les Championnats de France a été retiré du cursus de qualification. C'est à présent le Championnat Régional de Fond qui devient qualificatif pour les Championnats de France. A noter que sur l'édition 2023, 5 régions étaient présentes sur le Championnat Régional.

Ce championnat régional de Fond servira de supports à la sélection pour le Championnat de France. Cette compétition s'inscrit dans le cursus obligatoire de qualification et de participation au Championnat de France de Fond 2024 qui se déroulera le 13 et 14 Avril 2024 à Mantes la Jolie.

Cf dossier de présentation ci joint

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Nombre de sportifs attendus : 200

Catégories d'âge : Benjamins à Masters (11 ans à + 65 ans)

Lieux de provenance des participants (rayonnement géographique) : Principalement de la Région des Pays de la Loire mais aussi de la Bretagne / Normandie et Centre Val de Loire

Licenciés ou non-licenciés : Licenciés

Type de participants, précisez (sportifs de haut-niveau, enfants, femmes, etc.) : Sportifs de Haut Niveau / Sportifs de niveau régional à national / Hommes / Femmes / Adolescents / Athlètes en situation de handicap

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :

Zone géographique concernée par l'action (quartier, commune, département, etc.) :

Département la Mayenne

Niveau régional et inter régional : 200 compétiteurs venant de la région des Pays de la Loire / prendront part à cette manifestation ainsi que des régions Bretagne / Normandie et Centre Val de Loire

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Moyens humains : Près de 30 bénévoles sont mobilisés pour la réalisation de cette compétition

Moyens matériels :

* appartenant à l'association : La Ville de Laval met à disposition les locaux du club nautique de Laval ainsi que les pontons pour embarquer et débarquer / Le club possède également 1 bateau à moteur qui sera utilisé pour la sécurité des pratiquants / Balisage du bassin

* à acquérir ou à louer : prêt de 2 bateaux à moteur du CN Aviron / prêt de bamums, chalets, barrières de sécurité

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet	30	0
Salarié	0	0
dont en CDI	1	0,5
dont en CDD	0	0
dont emplois aidés ⁴	0	0
Volontaires (services civiques ...)	0	0

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

oui non Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du (le) 2 | 4 | 0 | 3 | 2 | 4 au 2 | 4 | 0 | 3 | 2 | 4

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

Indicateurs au regard des objectifs :

- * Nombre de participants TOTAL participant à ce championnat régional Canoë Kayak => 200 participants maxi
- * Nombre de participants TOTAL participant à la course régionale paddle => 50 participants maxi
- * Nombre de participants TOTAL participant au rallye inter entreprises => 100 participants maxi
- * Nombre de bénévoles du CK LAVAL mobilisés pour l'organisation de ce championnat régional => 30 bénévoles
- * Nombre de spectateurs non licenciés « canoë kayak » (Laval, Laval Agglomération) venant assister à la compétition => une centaine de spectateurs
- * Nombre de nouveaux licenciés au CK LAVAL suite à l'organisation de ce championnat régional à Laval => 5 nouveaux licenciés (au cours du printemps 2023 => Licence découverte de 3 mois)

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	1 215	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	2 200
Achats matières et fournitures	1 050	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	165	74 - Subventions d'exploitation²	1 600
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1 ^{ère} page	
61 - Services extérieurs	200		
Locations			
Entretien et réparation	100		
Assurance	100	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	2 385	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1 335	Conseil départemental 53	500
Publicité, publication	400		
Déplacements, missions	100	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	550	Communauté d'Agglomération de L	304
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Aides privées (fondation)	
Autres charges de personnel		Autres établissements publics	796
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTÉES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	3 800	TOTAL DES PRODUITS	3 800
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	4 500
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	4 500	875 - Dons en nature	
TOTAL	4 500	TOTAL	4 500
La subvention sollicitée de.....³⁰⁴€ , objet de la présente demande représente ^{8,00} % du total des produits du projet (montant sollicité/total du budget) x 100.			

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) LE BLANC Didier
représentant(e) légal(e) de l'association CK LAVAL

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci⁸.

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives⁹, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;

- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;

- que l'association respecte les principes et valeurs de la [Charte des engagements réciproques](#) conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;

- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)¹⁰ :

- inférieur ou égal à 500 000 €
 supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de : 304 € au titre de l'année ou exercice 20...²⁴
..... € au titre de l'année ou exercice 20...
..... € au titre de l'année ou exercice 20...
..... € au titre de l'année ou exercice 20...

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le 23/11/23 à LAVAL

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

⁸ "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

⁹ Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

¹⁰ Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

7 bis. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGE C"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.